



17

Votre état des lieux est prévu le, à h

Pour faciliter votre départ et vous éviter de mauvaises surprises lors de votre état des lieux de sortie, Reims habitat vous propose quelques conseils :

Prise de rendez-vous d'état des lieux : Pour faciliter et accélérer le traitement de votre demande, munissez-vous de votre n° de module. N'oubliez pas de donner votre numéro de portable si vous en avez un.

Peinture et papiers peints : Le rebouchage à l'enduit de trous sur des murs tapissés est formellement interdit.

Installation électrique : Les douilles électriques, les crochets de plafonnier et les ampoules doivent être laissés en place et en état de fonctionnement ainsi que les réglettes et tubes fluo.

Important

- Le calcul de l'indemnité qui vous sera éventuellement demandée, consécutivement à l'état des lieux de sortie, sera établi conformément à l'Accord Collectif Départemental du 17 décembre 2008, signé entre les différentes associations de locataires et les organismes d'HLM. Ce calcul prendra en considération les taux de vétusté liés à l'ancienneté des équipements. À ce sujet, il est rappelé que la vétusté ne s'applique pas sur les prestations de nettoyage ni pour les équipements manquants ou dégradés.
- Si vous ne pouvez pas être présent(e) à l'état des lieux, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix qui devra être munie d'une procuration (lettre manuscrite) et de sa carte d'identité.

Plomberie et appareils sanitaires

- Les appareils sanitaires ne doivent pas présenter de fuite.
- Les évacuations ne doivent pas être bouchées.
- Les joints périphériques (joints à la pompe) des appareils sanitaires doivent être correctement réalisés, étanches et non tachés.
- Les flexibles de douche, les robinetteries, les bouchons, chaînette, et autres doivent être en place, étanches et détartrés.
- Les abattants des W.C. doivent être déposés et évacués.

Nettoyage

À votre départ un nettoyage complet s'avère nécessaire, en particulier sur les points suivants :

- **dans la cuisine :** l'évier, le meuble évier, les tuyaux, le vide-ordures, la chaudière murale, etc....
- **dans la salle d'eau et les W.C :** la baignoire, la douche, le lavabo, le bidet, la cuvette W.C., compris détartrage et enlèvement des motifs antidérapants au fond des baignoires, des joints moisiss, etc.

Tous les murs, sols, faïences murales, portes, vitres, appareillages électriques, etc. doivent être nettoyés ou décapés si besoin...

N'oubliez pas non plus de...

- Résilier vos contrats d'EDF, GDF ou autres fournisseurs d'énergie (attention, l'état des lieux doit pouvoir se dérouler avec la lumière), téléphone, télévision par câble.
- Contacter le Service des Eaux (**0.800.818.993**) si vous occupez un logement individuel.
- Faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse en contactant les services de La Poste 3 semaines avant votre départ.
- Libérer complètement votre logement, votre cave, ainsi que les autres annexes (cellier, garage, combles, jardin...) ; utilisez les déchetteries ou les conteneurs mis en place par votre collectivité ; n'encombrez pas les parties communes d'immeubles, cela vous serait facturé.
- Enlever les revêtements de sols posés par vos soins s'ils ne sont plus en bon état ou s'ils ne sont pas collés en totalité.
- Déposer les dalles et les papiers peints des plafonds et procéder à leurs remises en état.
- Déposer les aménagements installés par vos soins, s'ils n'ont pas été réalisés par un professionnel, ou s'ils n'ont pas été effectués avec l'accord de Reims habitat.
- Restituer l'ensemble des clés, badges, télécommandes qui vous ont été remis pendant la durée de votre bail.

Les éléments les plus fréquemment rencontrés lors des états des lieux et conduisant à une facturation

➔ **Estimez vous-même votre pré-chiffrage :**

L'entretien et le nettoyage

(non soumis à la vétusté)

- Lessivage des pièces humides, murs et plafonds, selon la pièce **de 24 à 70 €**
- Lessivage/décapage des sols en PVC ou carrelés (m²) **de 3 à 18 €**
- Lessivage des boiseries **de 10 € (cellier) à 58 € (entrée dégagement)**
- Nettoyage ou détartrage d'un appareil sanitaire **de 20 à 55 €**
- Nettoyage des vitres de tout le logement, selon taille du logement **de 36 à 85 €**
- Dépoussiérage radiateur ou convecteur **35 €**
- Nettoyage grille ou bouche de ventilation **7 €**
- Détartrage cuvette W.C. **13 €**

Réparation des appareillages électriques

- Remplacement d'une douille **7 €**
- Remplacement d'une ampoule basse consommation **8 €**
- Remplacement d'un fusible **4 €**
- Remplacement d'un cache centre **10 €**
- Remplacement d'un crochet **11 €**
- Remplacement d'un capot d'appareillage **21 €**
- Re-fixation d'appareillage **19 €**
- Re-fixation d'un convecteur **46 €**
- Dépose d'une installation non conforme (au mètre linéaire) **11 €**

Réparation des appareils sanitaires

- Dépose d'un robinet auto perçant + réparation de canalisation **42 €**
- Remplacement d'un bouchon de sécurité gaz **15 €**
- Débouchage de canalisation (au mètre linéaire de canalisation) **46 €**
- Abattant de cuvette W.C. non déposé **15 €**
- Remplacement de robinetterie (selon modèle) **de 81 à 253 €**
- Forfait pour éclat sur sanitaires émaillés (même si réparé) **26 €**
- Réfection d'un joint silicone, selon appareil **de 19 à 37 €**
- Réparation de fuite sur évacuation app. sanitaire **de 25 à 45 €**
- Remplacement clapet ou bouchon chaînette **17 €**
- Remplacement de siphon ou bonde **30 €**

Les papiers peints et les peintures

- Remise en peinture d'une pièce **de 130 € (WC) à 750 € (salon/séjour)**
- Remise en papier peint des « pièces sèches » **de 315 € (chambre) à 665 € (séjour)**
- Détapissage des "pièces humides", selon la pièce **de 40 € à 150 €**
- Remise en peinture des boiseries, selon la pièce **de 29 € à 115 €**
- Remise en peinture des plafonds, selon la pièce **de 23 € à 159 €**

La menuiserie et les quincailleries

- Remplacement de poignées de portes **41 €**
- Remplacement enrouleur de volet roulant **de 30 à 65 €**
- Butée d'arrêt, fléau de persienne, chaînette plastique **18 €**
- Remplacement de cylindre ou barillet **de 35 € à 75 €**
- Remplacement de clé manquante **10 €**
- Remplacement de télécommande manquante **55 €**
- Remplacement de clé spéciale manquante **34 €**

A ne pas oublier non plus...

- Dépose de dalles polystyrène au plafond ou de lambris sur mur (m²) **15 €**
- Dépose de revêtement de sol non collé (m²) **5 €**
- Indemnité pour accroc, brûlure ou tache sur sol **25 €**
- Rebouchage de trou sur support lessivable (si en nombre excessif) **10 €**
- Trou sur menuiseries PVC **10 €**
- Enlèvement d'objets encombrants (m³) **85 €**

Toutes ces indications de prix sont assujetties à d'éventuelles réductions tenant compte de la vétusté selon l'Accord Collectif Départemental du 17 décembre 2008 signé entre les Associations de locataires et les Organismes d'HLM. Ce document peut être fourni sur simple demande.

NB : la liste ci-dessus n'est pas limitative ; en fonction des constats, d'autres dommages peuvent être chiffrés. Tarifs au 01/01/2019 indicatifs et non contractuels.